

Le salaire net moyen augmente de 1,3 % en euros constants

Insee Première • n° 2101 • Mai 2026



En 2024, un salarié de la fonction publique territoriale (FPT) perçoit en moyenne 2 317 euros nets par mois en équivalent temps plein ; cette moyenne prend en compte tous les agents des collectivités locales, tous statuts et catégories confondus, qu'ils soient fonctionnaires ou non. Ce salaire net moyen augmente de 3,3 % sur un an en euros courants. Compte tenu du reflux de l'inflation en 2024 (+2,0 % après +4,9 % en 2023), le salaire net moyen en euros constants rebondit : +1,3 %, après -0,9 % en 2023.

Le salaire net moyen des fonctionnaires, qui représentent plus de trois agents sur quatre en équivalent temps plein dans la FPT, augmente de 1,4 % en euros constants ; celui des non-fonctionnaires augmente, quant à lui, de 1,5 %.

Dans les communes, le salaire net moyen en équivalent temps plein atteint 2 186 euros par mois. Dans les départements il atteint 2 528 euros. Les femmes gagnent en moyenne 7,0 % de moins que les hommes. À caractéristiques d'agents et d'employeurs identiques, l'écart est de 4,2 %, comme en 2023.

Pour les agents présents toute l'année en 2023 et en 2024 chez le même employeur et avec la même quotité de travail, soit près de sept agents sur dix dans la FPT, le salaire net moyen augmente de 2,2 % en euros constants, après -0,2 % en 2023.

En partenariat avec :

DESL
Statistique publique
sur les collectivités locales

Tous statuts confondus, le salaire net moyen dans la FPT atteint 2 317 euros par mois en 2024

En 2024, le **salaire net** moyen en EQTP dans la FPT s'élève à 2 317 euros par mois, en hausse de 3,3 % sur un an en euros courants, après +3,9 % en 2023. Cette hausse en 2024 s'explique en premier lieu par l'augmentation de 1,5 % de la valeur du point d'indice de la fonction publique à compter de juillet 2023, ayant un effet sur la totalité de l'année 2024.

À cela s'ajoute l'attribution au 1^{er} janvier 2024 de 5 points d'indice supplémentaires pour l'ensemble des fonctionnaires ainsi qu'aux contractuels rémunérés sur la base du point d'indice. En complément, certains agents de la fonction publique territoriale, mobilisés lors des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris à l'été 2024, ont perçu une prime liée à cet événement. L'ensemble de ces mesures contribue à la hausse du salaire net moyen, en particulier dans le bas de la distribution salariale.

Fin 2024, 2,0 millions d'agents, y compris bénéficiaires de contrats aidés, travaillent en France dans les collectivités locales. En 2024, le volume de travail dans la **fonction publique territoriale (FPT)** s'élève à 1,8 million d'équivalents temps plein (EQTP), dont 76 % de fonctionnaires ► **figure 1**. Les agents non fonctionnaires sont contractuels, bénéficiaires de contrats aidés ou avec un autre statut (collaborateur de cabinet, etc.). Les secteurs d'activité, ou **filières** de la FPT, sont divers : 46 % des salariés travaillent dans la filière technique, 24 % dans la filière administrative, 12 % dans les activités de la culture, de l'animation et du sport, 9 % dans la filière sociale, 5 % dans les activités médico-sociales et médico-techniques et 4 % dans celles liées à la sécurité (police municipale, incendie et secours).

► 1. Salaires mensuels moyens en EQTP dans la FPT en 2024

Statut et nature des employeurs	Structure des effectifs en EQTP (en %)	Salaire brut moyen		Salaire net moyen	
		Montant (en euros)	Évolution 2024/2023 (% en euros constants)	Montant (en euros)	Évolution 2024/2023 (% en euros constants)
Fonctionnaires	76	2 926	1,2	2 383	1,4
Non-fonctionnaires, dont :	24	2 616	1,5	2 113	1,5
<i>Hors contrats aidés</i>	24	2 639	1,5	2 132	1,5
Ensemble de la FPT y compris contrats aidés	100	2 851	1,2	2 317	1,3
Ensemble de la FPT hors contrats aidés	99	2 858	1,2	2 323	1,3
Ensemble de la fonction publique	///	3 382	1,6	2 742	1,7

/// : absence de résultat due à la nature des choses.

Note : Les cotisations n'étant pas les mêmes sur les primes et les salaires, les évolutions entre net et brut peuvent être légèrement différentes sans mesures nouvelles.

Lecture : Les fonctionnaires contribuent pour 76 % au volume de travail en équivalent temps plein (EQTP) de la fonction publique territoriale (FPT) en 2024. Leur salaire net moyen est de 2 383 euros par mois en 2024, en hausse de 1,4 % en euros constants par rapport à 2023.

Champ : France hors Mayotte, agents de la FPT et tous versants confondus pour l'ensemble de la fonction publique en EQTP (hors militaires, apprentis, contrats d'engagement du service public, internes et externes médicaux, assistants maternels et familiaux ; y compris contrats aidés).

Source : Insee, Système d'information sur les agents des services publics (Siasp).

Corrigé de l'inflation qui reflue en 2024 (+2,0 % après +4,9 % en 2023 et +5,2 % en 2022), le salaire net moyen dans la FPT rebondit : +1,3 % en 2024 après deux baisses consécutives (-0,9 % en 2023 et -1,1 % en 2022) ► **figure 2**. Cette hausse est légèrement inférieure à celle de l'ensemble de la fonction publique (+1,7 % en euros constants). Le **salaire brut** moyen en EQTP est de 2 851 euros par mois dans la FPT, en hausse de 1,2 % en euros constants par rapport à 2023.

Le salaire net moyen des fonctionnaires de la FPT augmente de 1,4 % en euros constants

En 2024, le salaire net en EQTP des fonctionnaires atteint 2 383 euros en moyenne par mois, en hausse de 1,4 % en euros constants par rapport à 2023. Leur salaire brut moyen progresse de 1,2 % en euros constants, pour atteindre 2 926 euros par mois ► **figure 3**. Ce salaire comprend à la fois le **traitement indiciaire brut** (75 % du salaire brut en moyenne) et les **primes et rémunérations annexes** (25 %). Ces dernières incluent le régime indemnitaire (lié entre autres au **cadre d'emploi** et au **grade**), les indemnités de résidence, le supplément familial de traitement, ou encore les rémunérations des heures supplémentaires. En 2024, le traitement indiciaire brut des fonctionnaires augmente de 1,6 % en euros constants et contribue intégralement à la hausse du salaire brut moyen (+1,2 point). Les primes et rémunérations annexes sont quasi stables en euros constants (+0,1 %), et ont une contribution neutre à l'évolution du salaire brut.

En EQTP, 72 % des fonctionnaires de la FPT appartiennent à la **catégorie hiérarchique C**, 15 % relèvent de la catégorie B et 13 % de la catégorie A. Le salaire net moyen des fonctionnaires de catégorie A est de 3 604 euros par mois en 2024, il augmente de 0,2 % en euros constants par rapport à 2023 ► **figure 4**. La rémunération moyenne pour la catégorie B augmente davantage (+1,1 % en euros constants), pour s'établir à 2 562 euros. Les fonctionnaires de catégorie C perçoivent 2 125 euros par mois, en hausse de 1,6 % en euros constants par rapport à 2023. La revalorisation du point d'indice et les 5 points d'indice supplémentaires ont en effet eu plus d'impact sur le bas de la distribution salariale.

Les non-fonctionnaires perçoivent en moyenne 2 113 euros nets par mois en 2024, en hausse de 1,5 % en euros constants sur un an.

Le salaire net mensuel est de 2 186 euros en moyenne dans les communes

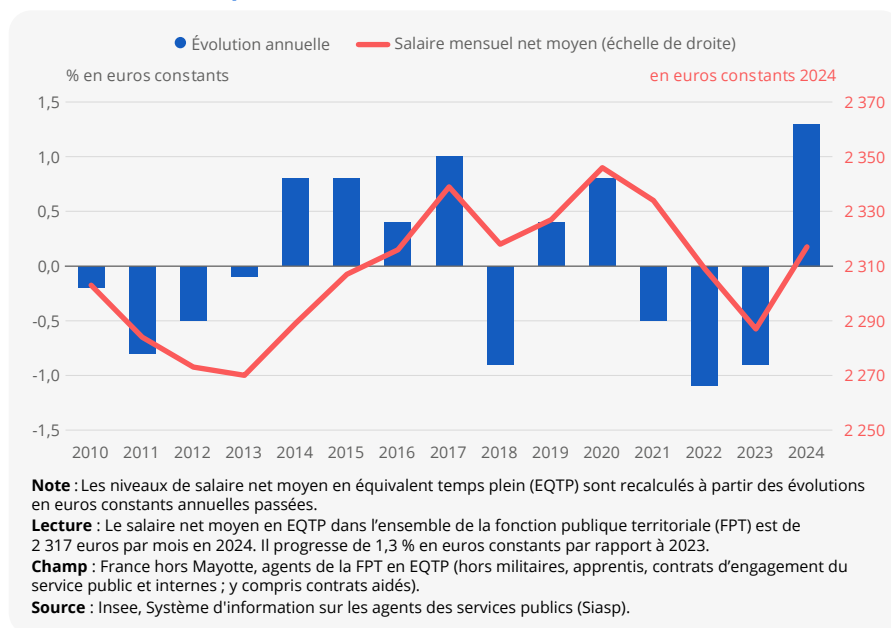
Les principaux employeurs de la FPT en 2024 sont les communes (51 % de l'emploi total en EQTP), les **établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre** (16 %) et les départements (14 %). Les régions concentrent quant à elles 5 % de l'emploi dans la FPT. Le salaire net mensuel moyen augmente en euros constants pour l'ensemble des collectivités locales. En particulier, il s'établit à 2 186 euros pour les agents des communes, à 2 356 euros dans les EPCI, à 2 451 euros dans les régions, et atteint 2 528 euros dans les départements. Ces différences de niveaux résultent principalement de différences de composition de l'emploi. En effet, 79 % des fonctionnaires dans les communes sont de catégorie C contre 65 % dans les EPCI, tandis que dans les départements, 30 % des fonctionnaires sont de catégorie A.

Les disparités salariales baissent de nouveau légèrement

En 2024, la moitié des agents de la FPT perçoivent en EQTP 2 114 euros nets par mois ou moins ; le pouvoir d'achat de ce salaire net médian progresse de 1,4 % en 2024 ► **figure 5**. Un agent de la FPT sur dix perçoit moins de 1 653 euros nets par mois (1^{er} décile ou D1), seuil avec la hausse la plus élevée parmi les déciles (+1,8 % en euros constants) : l'effet de la revalorisation du point d'indice entrée en vigueur en juillet 2023 est plus marqué sur les bas salaires. Par ailleurs, un agent de la FPT sur dix gagne plus de 3 192 euros (9^e décile ou D9), seuil en hausse de 0,7 % en euros constants. Sur l'ensemble de la distribution, les disparités salariales, mesurées ici par le rapport interdécile (D9/D1), baissent de 0,02 point en un an, après avoir déjà baissé de 0,03 point en 2023.

Les disparités salariales se resserrent à la fois parmi les fonctionnaires et les

► 2. Valeur et évolution du salaire mensuel net moyen en EQTP dans la FPT depuis 2010



► 3. Éléments du salaire mensuel moyen en EQTP pour les agents fonctionnaires de la FPT en 2024

Éléments du salaire	Montant (en euros)	Structure du salaire net (en %)	Évolution 2024/2023 (% en euros constants)	Contribution à l'évolution 2024/2023 (en points)	
				Du salaire brut	Du salaire net
Salaire brut	2 926	123	1,2	1,2	1,5
Traitement indiciaire brut	2 194	///	1,6	1,2	///
Primes et rémunérations annexes	733	///	0,1	0,0	///
Cotisations salariales (y compris CSG et CRDS)	544	-23	0,5	///	-0,1
Salaire net	2 383	100	1,4	///	1,4

/// : absence de résultat due à la nature des choses.

Lecture : En 2024, le salaire brut en équivalent temps plein (EQTP) des agents fonctionnaires de la fonction publique territoriale (FPT) augmente de 1,2 % en euros constants. Le traitement brut contribue pour 1,2 point à cette évolution, les primes et rémunérations annexes pour 0,0 point.

Champ : France hors Mayotte, fonctionnaires de la FPT en EQTP (hors militaires).

Source : Insee, Système d'information sur les agents des services publics (Siasp).

► 4. Structure des effectifs et évolution des salaires mensuels nets moyens en EQTP dans la FPT en 2024

Caractéristiques	Agents présents en 2024			Agents présents en 2023 et 2024 ¹		
	Structure des effectifs en EQTP (en %)	Salaire net moyen		Structure des effectifs en EQTP (en %)	Proportion des effectifs présents en 2023 et 2024 par rapport aux effectifs de 2023 (en %)	Évolution 2024/2023 de la RMPP ² nette (% en euros constants)
		Montant (en euros)	Évolution 2024/2023 (% en euros constants)			
Fonctionnaires, dont :	76	2 383	1,4	85	77,1	2,1
Catégorie A	10	3 604	0,2	10	72,4	1,6
Catégorie B	11	2 562	1,1	12	74,6	2,1
Catégorie C	54	2 125	1,6	63	78,5	2,3
Non-fonctionnaires	24	2 113	1,5	15	43,6	2,6
Femmes	59	2 248	1,3	56	66,2	2,1
Hommes	41	2 418	1,4	44	74,0	2,3
Moins de 30 ans	9	1 930	2,8	5	43,5	3,8
De 30 à 39 ans	18	2 153	2,7	16	62,4	3,3
De 40 à 49 ans	26	2 380	1,8	27	72,8	2,6
De 50 à 59 ans	34	2 401	1,4	39	79,0	1,8
60 ans ou plus	12	2 488	1,2	13	62,6	1,1
Communes	51	2 186	1,7	52	69,9	2,6
Centre communal d'action sociale et caisses des écoles	5	2 229	0,8	4	59,7	1,5
EPCI ³ à fiscalité propre	16	2 356	1,0	16	70,0	2,0
Autres structures intercommunales	4	2 301	1,3	4	63,8	2,2
Départements	14	2 528	0,2	14	69,8	1,2
Services départementaux d'incendie et de secours	3	3 156	2,6	4	87,5	3,6
Centres de gestion et Centre national de la FPT	1	2 603	0,7	0	43,5	1,6
Régions	5	2 451	1,0	5	68,8	1,8
Autres collectivités locales	1	2 690	1,1	1	62,5	1,8
Ensemble de la FPT	100	2 317	1,3	100	69,4	2,2
Ensemble de la fonction publique	///	2 742	1,7	///	66,4	2,7

/// : absence de résultat due à la nature des choses.

¹ Agents présents sur l'ensemble des deux années chez le même employeur et ayant la même quotité de temps de travail les deux années.

² Rémunération moyenne des personnes en place.

³ Établissement public de coopération intercommunale.

Lecture : 69,4 % de l'ensemble des personnes de la fonction publique territoriale (FPT) en place en 2023 le sont encore en 2024. Leur salaire net moyen en équivalent temps plein (EQTP) augmente de 2,2 % en euros constants par rapport à 2023.

Champ : France hors Mayotte, agents de la FPT et tous versants confondus pour l'ensemble de la fonction publique en EQTP (hors militaires, apprentis, contrats d'engagement du service public, internes et externes médicaux, assistants maternels et familiaux ; y compris contrats aidés).

Source : Insee, Système d'information sur les agents des services publics (Siasp).

non-fonctionnaires. Pour les fonctionnaires, le salaire net médian est de 2 177 euros mensuels, en augmentation de 1,5 % en euros constants sur un an. Les premiers déciles progressent plus rapidement que le haut de la distribution, si bien que le rapport interdécile baisse de 0,02 point.

Le salaire net médian des non-fonctionnaires s'établit à 1 889 euros : il reste inférieur à celui des fonctionnaires malgré une augmentation de 2,0 % en euros constants. Parmi les non-fonctionnaires, l'évolution du salaire net moyen est plutôt homogène, seul le neuvième décile se démarque par une augmentation plus modérée (+1,2 %). Cette homogénéité induit une faible diminution du rapport interdécile (-0,01 point).

À profil identique, les femmes perçoivent en moyenne 4,2 % de moins que les hommes

En 2024, le salaire net en EQTP des femmes dans la FPT s'élève en moyenne à 2 248 euros par mois, soit 7,0 % de moins que celui des hommes (2 418 euros). Bien que l'écart salarial se réduise par rapport à 2023 dans l'ensemble de la fonction publique, il stagne dans la FPT. Il s'accroît avec l'âge : en 2024, il varie de 1,8 % parmi les moins de 30 ans à 9,0 % parmi les 60 ans ou plus.

► 5. Distribution des salaires mensuels nets en EQTP dans la FPT en 2024

Décile	Femmes		Hommes		Ensemble	
	Montant (en euros)	Évolution 2024/2023 (% en euros constants)	Montant (en euros)	Évolution 2024/2023 (% en euros constants)	Montant (en euros)	Évolution 2024/2023 (% en euros constants)
1 ^{er} décile (D1)	1 637	1,9	1 683	1,8	1 653	1,8
2 ^e décile	1 763	1,8	1 833	1,5	1 787	1,7
3 ^e décile	1 862	1,6	1 957	1,4	1 896	1,5
4 ^e décile	1 958	1,5	2 076	1,4	2 001	1,5
Médiane	2 061	1,4	2 204	1,4	2 114	1,4
6 ^e décile	2 180	1,4	2 350	1,4	2 248	1,4
7 ^e décile	2 340	1,4	2 540	1,4	2 425	1,4
8 ^e décile	2 593	1,2	2 823	1,3	2 694	1,2
9 ^e décile (D9)	3 079	0,5	3 336	0,9	3 192	0,7
Rapport interdécile (D9/D1)	1,88	-0,03 pt	1,98	-0,02 pt	1,93	-0,02 pt
Moyenne	2 248	1,3	2 418	1,4	2 317	1,3

Lecture : En 2024, les 10 % des postes aux salaires les plus faibles gagnent moins de 1 653 euros nets (1^{er} décile) par mois en équivalent temps plein (EQTP) dans la fonction publique territoriale (FPT).

Champ : France hors Mayotte, agents de la FPT en EQTP (hors militaires, apprentis, contrats d'engagement du service public et internes ; y compris contrats aidés).

Source : Insee, Système d'information sur les agents des services publics (Siasp).

Cet écart reflète des situations et des trajectoires salariales différenciées selon le genre : les femmes occupent 82 % des emplois à temps partiel ou à **temps non complet**. Les agents à temps partiel ou non complet ont un niveau de primes plus faible, ce qui contribue à maintenir un écart de rémunération significatif. De plus, les femmes connaissent davantage d'interruptions de carrière susceptibles de freiner leurs trajectoires salariales. Ainsi, plus le salaire est élevé, plus la part de femmes

diminue : alors qu'elles représentent 59 % des agents de la FPT, cette proportion s'élève à 65 % parmi les 10 % les moins rémunérés, et à 51 % parmi les 10 % les mieux rémunérés.

À profil identique, c'est-à-dire à âge, qualification (approchée ici par le grade), statut et type de collectivité identiques, les femmes perçoivent un salaire net inférieur en moyenne de 4,2 % à celui des hommes en 2024. Cet écart est stable par rapport à 2023.

En 2024, le salaire net moyen des personnes en place en hausse de 2,2 % en euros constants

Les agents en place, c'est-à-dire présents du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2024 chez le même employeur et avec la même quotité de temps de travail pendant les deux années, représentent près de sept dixièmes du volume de travail de la FPT en 2023.

Le salaire net moyen de ces agents présents continûment deux années consécutives, appelé rémunération nette moyenne des personnes en place (RMPP), augmente de 2,2 % en euros constants entre 2023 et 2024 (-0,2 % entre 2022 et 2023) ► **figure 4**. Pour les fonctionnaires, la RMPP augmente de 2,1 % en euros constants contre 2,6 % pour les non-fonctionnaires (les fonctionnaires représentant 85 % des personnes en place, l'évolution de la RMPP globale est principalement portée par

ces derniers). Ces hausses respectives résultent majoritairement de celles observées chez les agents de catégorie C, où la RMPP progresse de 3,3 % pour les non-fonctionnaires (contre +2,3 % pour les fonctionnaires de même catégorie).

Outre les personnes en place, 9 % des agents de 2024 sont qualifiés de « fluctuants » : soit ils n'ont travaillé qu'une partie de 2023 et une partie de 2024, soit ils ont changé d'employeur ou de quotité de temps de travail au cours de ces deux années. Enfin, 18 % des agents de 2024 sont « entrants » dans la FPT en 2023 ou en 2024, alors que 17 % des agents de 2023 sont « sortants » en 2023 ou en 2024.

L'augmentation du salaire net moyen de l'ensemble des agents en 2024 (+1,3 % en euros constants) résulte des évolutions des salaires et des effectifs de chacun de ces groupes. Elle s'explique principalement par la hausse des salaires des personnes en place qui contribue pour 1,6 point

à la hausse d'ensemble, ainsi que par les évolutions de salaire net moyen des agents fluctuants (+0,1 point). Au contraire, « l'effet de noria » désignant le fait que les jeunes générations entrantes sont moins rémunérées que les sortantes plus âgées, contribue négativement à l'évolution du salaire net moyen (-0,2 point), tout comme les variations d'effectifs des différents groupes (-0,1 point). ●

Téo Moreau (Insee),
Julien Desclodure (DGCL)



Retrouvez davantage de données associées à cette publication sur [insee.fr](https://www.insee.fr)

► Sources

Depuis 2022, conformément au [décret 2016-611 du 18 mai 2016](#), la quasi-totalité des employeurs de la fonction publique ont basculé leur système de déclaration en déclarations sociales nominatives (DSN). Les données du [Système d'information sur les agents du service public \(Siasp\)](#), la base statistique qui est la source de cette publication, sont désormais principalement issues de ces déclarations sociales.

Cette publication concerne tous les agents en France hors Mayotte, fonctionnaires et autres agents employés par les collectivités locales, qu'ils aient été ou non présents toute l'année. Les bénéficiaires de contrats aidés sont compris dans le champ, à l'inverse des assistants maternels et des apprentis.

Du fait de changements déclaratifs, applicatifs et de concepts, les résultats publiés en niveau dans cette publication ne sont pas totalement comparables à ceux de la publication réalisée sur le millésime antérieur. Les données de l'année 2023 ont cependant été recalculées afin de présenter des évolutions annuelles cohérentes et homogènes dans cette publication, entre les années 2023 et 2024. Les changements méthodologiques résultent d'une meilleure estimation des calculs de durée de contrat et des EQTP. Cela se traduit par une révision à la baisse de 11 euros du salaire net moyen en EQTP dans la FPT en 2023. Ils entraînent par ailleurs une baisse de 0,01 point du ratio interdécile D9/D1 des salaires nets dans l'ensemble du versant et un indicateur d'écart salarial entre femmes et hommes rehaussé de 0,1 point.

► Pour en savoir plus

- [Esbelin L., Moreau T., Touzé S., « L'emploi dans la fonction publique en 2024 », Insee Première n° 2094, février 2026.](#)
- [Esbelin L., Guiton M., « Les salaires dans la fonction publique territoriale en 2023 », Insee Première n° 2066, juillet 2025.](#)
- [DGAFP, Rapport annuel sur l'état de la fonction publique](#), édition 2025.

► Définitions

La **fonction publique territoriale (FPT)** regroupe les collectivités territoriales stricto sensu (régions, départements, communes, y compris collectivités à statut particulier) et les EPA locaux (loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 constituant le titre III du statut général). Les effectifs de la fonction publique territoriale comprennent l'ensemble des agents rémunérés par ces organismes, fonctionnaires ou non.

La **filière** permet de répartir les fonctionnaires territoriaux suivant le domaine professionnel dans lequel ils exercent. Les filières sont décomposées en **cadres d'emplois**. Unités de base de la gestion de la carrière des fonctionnaires territoriaux, les cadres d'emplois sont composés de **grades** (dépendant de l'ancienneté, de la qualification ou de la responsabilité), subdivisés en échelons.

Le **salaire net** (de prélèvements sociaux) est le salaire que perçoit effectivement l'agent avant prélèvement de l'impôt sur le revenu. Il s'obtient en retranchant du salaire brut les cotisations sociales salariales, la contribution sociale généralisée (CSG) et la contribution au remboursement de la dette sociale (CRDS).

Le **salaire en équivalent temps plein (EQTP)** est un salaire converti à un temps plein pendant toute l'année, quel que soit le volume de travail effectif. Par exemple, pour un agent ayant occupé un poste de travail durant six mois à 80 % et ayant perçu au total dans l'année 10 000 euros, le salaire en EQTP est de $10\,000 / (0,5 \times 0,8) = 25\,000$ euros par an, soit 2 083 euros par mois.

Le **salaire brut** correspond à l'intégralité des sommes perçues par le salarié avant déduction des cotisations de sécurité sociale à sa charge, de la contribution sociale généralisée (CSG) et de la contribution au remboursement de la dette sociale (CRDS).

Le **traitement indiciaire brut** avant tout complément ou retenue s'obtient en multipliant l'indice majoré par la valeur du point. L'indice majoré est fixé par les grilles indiciaires définies pour chaque grade de fonctionnaire ou par contrat pour les non-fonctionnaires indicés.

Les **primes et rémunérations annexes** sont liées à l'employeur, aux fonctions exercées, à la réalisation d'heures supplémentaires ou à des sujétions particulières. Elles incluent les indemnités (y compris celle de résidence), le supplément familial, et les rachats de jours de congés dans le cadre du compte épargne temps (CET).

Les cadres d'emplois sont répartis en trois **catégories hiérarchiques** (A, B et C) selon le niveau de recrutement et les fonctions des agents qui les composent, ces catégories recouvrant en partie les catégories socioprofessionnelles (cadres, professions intermédiaires, ouvriers et employés).

Les **établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre** désignent les formes de coopération existant entre communes caractérisées par une fiscalité directe locale et par l'existence de compétences obligatoires. Il s'agit en 2024 des communautés de communes, des communautés d'agglomération, des communautés urbaines et des métropoles.

Un agent à **temps non complet** est un agent dont l'emploi est créé pour une durée inférieure à 35 heures par semaine. Contrairement au temps partiel, la durée du temps de travail à temps non complet n'est pas choisie par l'agent mais par l'employeur.

Direction générale :
88, avenue Verdier
92541 Montrouge Cedex

Rédaction en chef :
H. Michaudon,
S. Papon

Maquette :
M. Gazaix

Code Sage : IP262101
ISSN 0997-6252
© Insee 2026
Reproduction partielle
autorisée sous réserve
de la mention de la
source et de l'auteur

Directeur de la
publication :
Fabrice Lenglard

Rédaction :
T. Pelé

✉ @insee.fr
✉ @InseeFr
www.insee.fr



Insee